



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 57327

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet du rapport de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui lui a été remis au mois de juillet 2000. Dans son rapport, l'agence s'alarme de la substitution tardive aux droits nationaux d'une législation communautaire. C'est pourquoi il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à la mise en place d'un étiquetage permettant à l'éleveur « d'utiliser l'aliment de manière éclairée ». De récents développements concernant l'élevage ont montré toute la pertinence de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57327

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 721